



CAMPAGNE DE BOURSE DE LYCEE 2021/2022

CONCERNE UNIQUEMENT LES LYCÉENS NON BOURSIERS EN 2020-2021 :

La campagne des demandes de bourse de lycée pour l'année scolaire 2021-2022 se déroulera en deux périodes :

- Première période : du 17 mai au 6 juillet 2021 inclus
- Deuxième période : du 2 septembre au 21 octobre 2021 inclus

Le dossier cerfa est disponible en ligne sur :

- **le site ministériel** : <https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee-7511>
- **le site service-public (pour le cerfa guidé)** : <https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/11319>

Les familles peuvent remplir ce formulaire en ligne.

Une fois que le formulaire sera complété, celui-ci pourra être téléchargé puis imprimé.

Le demandeur pourra déposer le formulaire signé au bureau des bourses du lycée Roland Garros accompagné des documents justificatifs suivants :

- Si vous faites votre demande jusqu'au 6 juillet 2021 inclus (première période de campagne) : – un document mentionnant votre numéro fiscal. Le numéro fiscal figure sur votre déclaration de revenus pré-remplie, sur vos avis d'impôt (avis de situation déclarative, impôt sur le revenu).
- Si vous faites votre demande à partir du 2 septembre 2021 (deuxième période de campagne) : – une copie de votre avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020.
- En fonction de la situation (cf tableau figurant à la page 2 du dossier cerfa)
 - concubinage : tout document fiscal mentionnant le numéro fiscal du concubin
 - demandeur qui a récemment eu la charge de l'élève : CAF + justificatif de changement de résidence de l'enfant
 - tutelle : CAF + copie du jugement de tutelle
- Afin de faciliter l'instruction des dossiers des parents célibataires, divorcés/séparés ou en concubinage : - la dernière attestation de paiement de la CAF sur laquelle figurent les enfants.

Un dossier de demande de bourse nationale version papier pourra également être retiré au bureau des bourses du lycée Roland Garros le matin de 8h30 à 11h30 du lundi au vendredi par les familles qui n'auront pas la possibilité de faire une demande en ligne.

Le téléservice sera opérationnel du 28 juin au 6 juillet 2021